

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

## PROCES VERBAL

**Présents** : LUCAS – LOPES - HENAFF – LAMANDÉ - DANIEL - LE BRIS – PETIBON – JEFFROY – FOURNIS (arrivée à 19h30) – LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT (arrivé à 19h45) – MORINIERE - PERES-RAVOUX – GUEHL - LE GALL – DAGORN - LE BIHAN – CADIOU – SUC.

**Absent avec procuration** : BIANNIC donne procuration à PETIBON

**Secrétaire de séance** : PERES-RAVOUX

### **Adoption procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010 :**

Les membres du Conseil Municipal disent ne pas avoir reçu le P.V. de cette séance.

### **Débat sur les orientations budgétaires :**

Le Maire rappelle que le débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget et passe la parole à Mr LOPES.

Mr LOPES expose :

Avant de préparer le budget qui vous sera présenté ultérieurement il est utile de connaître les dotations de l'Etat et leurs évolutions par rapport à l'an dernier.

Pour résumer l'interrogation sur ces évolutions je vais vous citer un extrait de la déclaration de M. PELLISARD Président de l'Association des Maires de France qui a dit lors du dernier congrès « l'absence de visibilité sur l'évolution de nos ressources fiscales dans les années à venir constitue un facteur majeur d'inquiétude ».

### **Les données nationales :**

Les indicateurs économiques prévisionnels pour 2011 sont prévus à :

- Inflation : 1.5 %
- P.I.B. en volume : 1.5 %

### **LOI DE FINANCES :**

#### **Dotation Globale de Fonctionnement :**

La loi de finances 2011 propose que le montant de la D.G.F. ne soit plus calculé par rapport à l'évolution de l'inflation mais directement calculé en fonction des contraintes financières – Pour 2011 pas d'augmentation prévue.

#### **Les réformes :**

Celles concernant les collectivités locales vont être mises en œuvre dès 2011 :

#### **Les réformes fiscales :**

Même si notre commune n'est pas directement concernée, l'année 2011 sera la première année de la mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouveau panier fiscal ( la cotisation foncière des entreprises ( C F E ) – la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ( C V A E ), la Taxe sur les Etablissements Commerciaux (TASCOM) – l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour les ménages, il s'agit du transfert au profit des Communautés de la taxe d'habitation auparavant affectée aux Départements.

### **La réforme des collectivités territoriales :**

Achèvement de la carte de l'intercommunalité et rationalisation des SIVU dans le cadre départemental de la coopération intercommunale avec obligation de cohérence, avant le 31 décembre 2011.

---

En ce qui nous concerne, le budget 2011, se caractérisera par l'impact de An Dour Meur tant pour le fonctionnement que pour l'investissement avec, éventuellement, les répercussions fiscales indispensables.

D'une manière générale je pense qu'il faudra optimiser l'ensemble des dépenses de fonctionnement.( eau/assainissement – Subventions – Fêtes et cérémonies ect...)

### ***BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL***

Dans le cadre de l'affectation de l'excédent de fonctionnement prévisionnel, il sera certainement utile de le conserver en fonctionnement ce qui veut dire que la marge d'autofinancement sera limitée.

Comme l'an dernier il sera nécessaire et obligatoire de provisionner pour tous les litiges en cours et en particulier pour celui de l'O G E C.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- **Dépenses :**

#### **Charge à caractère général :**

Comme je viens de le dire l'impact de l'espace culturel An Dour Meur va se répercuter en année pleine sur une grande partie des articles de ce chapitre (eau, assainissement, chauffage, personnel, spectacles...).

La consommation d'eau et par voie de conséquence la taxe d'assainissement ont dépassés de près de 10 000 € le montant prévisionnel. Il faudra chercher les causes et surtout essayer de doter les bâtiments communaux de récupérateurs d'eau de pluie au profit des différents services utilisateurs et particulier le service espaces verts.

Le crédit « combustibles » et celui des carburants seront à revoir en raison de la hausse prévisionnelle des cours.

Comme il n'est pas prévu une nouvelle inauguration de An Dour Meur le crédit de réceptions devrait être en baisse très sensible.

La participation 2010 de la Commune aux frais d'étude de l'aménagement foncier n'ayant pas été payée au département, reste due. Il faudra y ajouter celle de 2011 - 45 000 € chacune -.

De ce fait la recette de la participation de 90 % de L.T.A. n'ayant pas été reçue est également à reprendre en recette avec celle de 2011.

### **Les frais de personnels**

La décision prise l'an dernier par le Conseil Municipal de créer deux emplois et demi, en cours d'année, sera prise en compte pour être répercutée en année pleine. Les atténuations de dépenses des frais de personnel pour cause de maladie seront en nette diminution et par voie de conséquence le différentiel 2011/2010 de frais de personnel sera en forte augmentation (120 000 €).

### **Autres charges de gestion courante :**

Devraient être sensiblement les mêmes que l'an dernier.

### **Les annuités d'emprunts**

En raison des contrats réalisés l'an dernier, il y aura lieu de prévoir une augmentation sensible des annuités d'environ 70 000 €.

### **An Dour Meur**

En dehors des dépenses de fonctionnement du bâtiment et du personnel An Dour Meur est un espace culturel qui doit générer des spectacles. Il sera prévu une ouverture de crédits de 26 000 €. La compensation des recettes et de la location n'atteindra pas la moitié de cette somme.

#### **• Recettes :**

La seule marge de manœuvre sur les recettes concerne les taux d'impositions. En effet, comme je vous l'ai dit tout à l'heure les participations de l'Etat étant sensiblement les mêmes que l'an dernier (sauf, peut être, la prise en compte de la nouvelle population et 6% de dotation nationale de péréquation environ 10 000 €) il faudra s'attarder sur les taux d'impositions. Ceux-ci n'ont pas été revus depuis 1983.

Pour 2011, il est prévu une revalorisation des bases de 2%. J'espère une nouvelle matière imposable de 0.5 à 1%. Ce ne sera pas suffisant. Le problème sera à voir lors du vote du budget.

Je vous rappelle que les taux d'impositions de la Commune depuis 1983 sont :

- Taxe d'habitation : 14.79 % (moyenne départementale 2009 : 17.82%)
- Taxe foncière bâtie : 19.84 % (moyenne départementale 2009 : 21.34%)
- Foncier non bâti : 51.51% (moyenne départementale 2009 : 70,79%)

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **• Dépenses :**

En fonction du résultat de la section de fonctionnement, l'essentiel de l'autofinancement disponible sera en priorité affecté au remboursement du capital d'emprunt.

Au 31 décembre 2010, le capital restant à rembourser sur les emprunts réalisés est de 4 294 082 euros – contre 2 700 890 € au 31 décembre 2009 – Sur la base de 3 813 habitants, cette somme représente au 1<sup>er</sup> janvier 2011 un endettement de 1 126 € par habitant pour une moyenne départementale par habitant de 1 118 € au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le remboursement en capital à prévoir est de 411 528 € ; Cette dépense doit être financée par prélèvement sur la section de fonctionnement.

Par ailleurs sera, tout d'abord, prévu le financement du déficit d'investissement 2010 qui apparaîtra au compte administratif

Pour le déterminer il va falloir faire l'inventaire des restes à payer des dépenses (dépenses engagées non mandatées) et des recettes (prévues mais non réalisées)

#### RECETTES :

- Virement du fonctionnement	419 745.00
- Emprunts d'investissements divers (1720284 – 1500000)	220 284.00
- Emprunts d'investissements divers (500 000 – 318 572)	318 572.00
- Poteaux de balisage	1 620.00
- Subvention espace culturel Région (344 000 – 332 652)	11 347.00
- Subvention Région Pont sur le Yar	1 090.00
- Subvention Région Chapelle Sainte Barbe	750.00
- Subvention Département espace culturel	225 304.00
- Subvention Département pont sur le yar	2 030.00
- Subvention Département Chapelle Sainte Barbe	750.00
- Subvention Département Voirie	41 790.00
- Subvention Association Saint Sébastien	1 200.00
- Subvention Etudes eaux pluviales	11 386.00
- Subvention Voirie (L.T.A. ?)	<u>20 000.00</u>
TOTAL	1 275 868.00

#### DEPENSES :

- Acquisitions de terrains	15 807.00
- Etude mouillage groupé	4 912.50
- Etude aménagement voirie écoles	2 216.00
- Eclairage public 2008	18 492.11
- Rénovation éclairage public 2008	32 631.43
- Raccordement électrique logements C.C.A.S.	13.641.20
- Espace culturel – éclairage public-	58 922.14
- Rénovation 9 mats (taxe de séjour)	8 080.00
- Subvention équipement syndicat d'eau	2 500.00
- Matériel bureau et informatique espace culturel	5 464.92
- Mobilier	5 598.56
- Autres immobilisations	35 724.44
- Panneaux de signalisations et signalétiques	4 637.59
- Poteaux de balisage	3 240.00
- Sono pour marché	5 000.00
- Emploi taxe de séjour 2010 (solde)	3 689.35
- Restaurant scolaire – cloison pliante -	5 600.00
- Espace culturel An Dour Meur	121 912.05
- Lavoirs et fontaines	14 504.92
- Travaux intérieur perception	6 848.94
- Espace culturel – borne incendie	4 000.00
- Réfection pont sur le Yar	3 118.99
- Voirie 2009 Toul an Herry	<u>6 000.00</u>
TOTAL	382 542.14

## SITUATION AU 31 DECEMBRE 2010 :

### Section d'investissement :

Recette -	3 331 768.26
Dépenses	<u>4 192 982.47</u>
<b>Déficit</b>	861 214.21

### Restes à réaliser :

Recette	1 275 868.00
Dépenses	<u>382 542.14</u>
<b>Excédent</b>	893 326.00

<b>Résultat</b>	Déficit	861 214.21
	Excédent	<u>893 326.00</u>
	Excédent disponible	32 112.00

Le prélèvement, tel qu'il a été prévu, en 2010, permettra, dans le cadre de l'affectation des résultats, d'équilibrer la section d'investissement.

Les comptes 2010 n'étant pas définitivement arrêtés ils pourront être légèrement différents de ceux que je viens de vous donner.

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011

#### **DEPENSES**

Il faudra, tout d'abord, tenir compte des décisions déjà prises par le Conseil Municipal entre autres :

- Acquisitions des terrains (Coz Illis, Pen Ar Vern, Chapelle Saint Gustin, bassins de rétention)
- Lors d'une décision modificative du mois de décembre le crédit de 30 000 € affecté à la salle Marcel Hamon avait été prélevé pour du matériel à An Dour Meur. Ce crédit devra être reconstitué et abondé d'un complément aussi large que possible qui permettra des travaux à la salle, au tennis et au boulodrome.
- Pour réaliser la dernière D. M. il avait été inscrit un emprunt fictif de 150 000 € qui devrait être à annulé par un prélèvement sur la section de fonctionnement – ce sera peut être difficile -

Ensuite

- Le crédit de l'espace culturel An Dour Meur devra être complété pour les travaux du 1 % culturel, d'une banquette, et d'un complément de révisions de prix, si possible, financés par autofinancement.
- Le programme de voirie 2011 sera de l'ordre de 330 000 € avec une subvention espérée de 30 000 €, financé par un emprunt de 300 000 € - y compris la première tranche d'accès aux écoles).
- Les services techniques seront dotés d'un crédit aussi important que possible permettant le renouvellement d'une partie du matériel.

- Un complément de 2 800 € s'ajoutera à celui prévu l'an dernier de 3 000 € pour la borne d'incendie près de An Dour Meur.
- Basés sur le principe de civisme de citoyenneté et d'égalité des chances, les accès handicapés feront l'objet d'une première tranche de travaux tels qu'ils avaient été définis le 17 mai dernier pour 30 000€.
- Quelques travaux d'éclairage public seront prévus - éclairage public logements sociaux (5 360 €) plus les prévisions de ce soir.
- Etude accessibilité de la voirie avec L.T.A. 3 168 €
- Entrée de boucle 1 000 €

L'ensemble des travaux d'investissement devra limiter l'appel à l'emprunt, sauf pour la voirie (environ 300 000 €). Il sera déterminé en fonction de la possibilité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement proviendront pour l'essentiel du F.C.T.V.A. pour 435 000 €, d'une subvention du Conseil Général pour la voirie de 35 000 €, de L.T.A. pour une entrée de boucle, de la vente d'un bull et d'un camion poubelle pour 3 616.00 €. En fonction des travaux de voirie, j'espère une subvention d'environ 20 000 € de L.T.A. Et, si possible, en dehors du remboursement d'emprunt en capital un prélèvement sur les recettes de fonctionnement aussi élevé que possible.

L'ensemble de ces opérations sera possible sous réserve d'une augmentation sensible des taux d'impositions.

## **COMMUNE DE PLESTIN LES GREVES**

### **BUDGETS ANNEXES 2011**

#### **CAMPING :**

Le problème 2011 sera la réalisation de la piscine avec les travaux connexes financés par emprunt et subventions.

#### **PORTS :**

Si possible électrification et installation électrique Déroctage, acquisitions de terrains et mouillages groupés.

#### **CENTRE NAUTIQUE**

Afin de diminuer le déficit de fonctionnement il sera nécessaire d'avancer dans la possibilité d'y faire des séminaires.

#### **LOTISSEMENT DU PEULVEN**

Suite et fin des travaux du lotissement si l'excédent en cours est suffisant afin de faire face aux travaux restant à réaliser.

#### **ASSAINISSEMENT :**

Le service ayant été transféré à la Communauté d'Agglomération de Lannion ; le budget n'existera que pour une partie du fonctionnement vu au mois de décembre dernier.

Le Maire dit que la commune vient de réaliser un investissement lourd avec la salle An Dour Meur. Les années 2011 et 2012 seront dédiées à la réflexion et à la préparation des investissements 2013/2014. L'analyse budgétaire réalisée par le Trésorier de la commune fait ressortir la nécessité de maîtriser les frais de personnel et de ralentir le rythme des investissements.

Le Maire expose que les projets en cours ne pèseront pas sur le budget général (commune) ; ils concernent les budgets annexes :

- La piscine du camping
- L'acquisition des terrains pour le lotissement de Pont Ar Porthéour

En ce qui concerne l'aménagement foncier, la charge pour la commune serait de l'ordre de 300 000 € (après déduction de subventions). Lannion Trégor Agglomération sera sollicitée à hauteur de 90 %, il resterait 30 000 € à régler par la commune.

La question de l'augmentation des impôts est posée.

Mr LAMANDE souligne les incertitudes liées à l'évolution des réformes ; une pause dans les investissements serait, dans ce contexte, une bonne chose. En matière fiscale, il convient de ne pas trop « presser le citron ». L'augmentation de l'impôt suppose une discussion approfondie.

Le Maire ajoute qu'il faudra connaître le montant des dotations de l'Etat : la commune n'a pas bénéficié de D.G.E. depuis longtemps. On peut espérer un montant de 30 à 40 000 € en 2011.

Mr DANIEL rappelle le projet de rénovation de la voirie dans le secteur des écoles. Ce chantier pourrait s'étaler sur 2 années budgétaires.

Mme LE GALL considère qu'il faut consacrer une somme suffisante pour la voirie en plus du projet des écoles.

Mr JEFFROY dit que l'évolution de l'impôt mérite un débat. Une pause est nécessaire ; le projet école maternelle représente une année de réflexion en associant les différents partenaires. La salle des sports est très utilisée par les Plestinais ; c'est un équipement qu'il faut maintenir en bon état.

### **Assainissement - délégation de gestion à Lannion Trégor Agglomération :**

Le Maire dit que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur un projet de convention. Depuis, certains points ont été précisés :

- La commune encaisse la totalité de la redevance et la reverse à L.T.A.
- LTA verse chaque trimestre une somme permettant l'accomplissement des missions par la commune.
- Une somme de 88 500 est prévue pour 2 postes de techniciens et ½ poste administratif.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de délégation de gestion entre Lannion Trégor Agglomération et la commune de Plestin-les-Grèves pour la gestion de l'assainissement collectif.

### **Assainissement - transfert des marchés à L.T.A. - avenant :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant de transfert des marchés à Lannion Trégor Agglomération. L'avenant porte sur le marché d'étude d'incidence de la station d'épuration (DCI Environnement), le marché d'étude hydrologique de la station d'épuration (BURGEAP) et le marché de maîtrise d'œuvre BOURGOIS (extensions Pen Bouillen – Porjou – Rue des Hortensias).

### **Convention déchets inertes - Lannion Trégor Agglomération - tarifs :**

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2011 :

Prestation	Prix unitaire en euros (tarifs 2011 équivalents de ceux de 2010, votés en Conseil Communautaire du 14 décembre 2010)
Tracto-pelle	19,02 € / heure
Pelle à pneus	22,88 € / heure
Camion 19 T	22,88 € / heure
Tracteur remorque	22,88 € / heure
Mise à disposition de main d'œuvre	27,66 € / heure

### **Espace An Dour Meur - avenant marché EUROVIA :**

Le Maire expose qu'un poteau incendie a été implanté par EUROVIA pour un montant de 4870 € HT.

L'assemblée adopte l'avenant et autorise le Maire à le signer.

### **SDE - Maintenance de l'éclairage public :**

Le Conseil Municipal valide les projets suivants :

- Effacement réseau téléphonique / route de la Corniche : 4 000 €
- Remise en état d'un foyer – avenue de la Lieue de Grève : 800 €
- Rénovation d'une commande à Lanscolva : 1 600 €

### **Consultation pour une ligne de Trésorerie :**

Le Maire présente les offres pour une ligne de Trésorerie de 500 000 € (Crédit Agricole – Caisse d'Epargne – B.C.M.E.)

L'assemblée retient la proposition de la Caisse d'Epargne : Euribor 1 semaine avec marge de 0,70 % et Commission d'engagement de 200 €.

### **Ressources Humaines - intégration des contrôleurs au cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux :**

Le Maire expose que les agents des cadres d'emplois de Contrôleurs de travaux et des Techniciens supérieurs sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Il convient de créer les postes au tableau des effectifs.

Le Conseil décide la création d'un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste de Technicien ; parallèlement sont supprimés un poste de Contrôleur en Chef. Le régime indemnitaire est également mis en place pour ces postes (PSR et ISS).

### **Questions diverses**

#### ➤ **Aménagement foncier – coût de l'opération - financement :**

Le Maire présente le montage financier de l'opération :

- Coût global 1 211 580 € HT (708 760 € HT pour la voirie et 502 820 € HT pour l'aménagement du bocage)
- Subventions :
  - Conseil Général : 438 001,40 €
  - Enveloppe Europe : 138 000 €
  - Breizh Bocage : 327 523,70

La part communale s'élève à 308 054,90 €.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide de Lannion Trégor Agglomération (Bassins Versants) à hauteur de 90 % de 308 054,90 €.



- **Assurances Groupama – Villassur et flotte :**  
Le Conseil Municipal décide le renouvellement des contrats Villassur et flotte de Groupama assurances pour une période de 3 années.
- **Centre Nautique – dédommagement d'un stagiaire :**  
Un dédommagement de 50 € est accordé à un moniteur stagiaire.
- **Salle des Fêtes – tarifs 2011 :**  
Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :
  - Vin d'honneur – apéritifs mariage : 65 €
  - Goûters – buffets campagnards : 65 €
- **Contrat de publicité – La Poste :**  
L'assemblée autorise le Maire à signer les contrats de la Poste pour la distribution du bulletin municipal et de l'agenda.
- **Service Assainissement – dégrèvements 2010 :**  
Le Conseil Municipal prend connaissance des consommations excessives pour des fuites constatées par VEOLIA EAU. Le Syndicat de la Baie a accordé des dégrèvements.  
Le Service assainissement facturera pour 2010 :
  - Mr NADALIN Robert : 32 m<sup>3</sup>.
  - Mr GARNIER René : 60 m<sup>3</sup>.
  - Mr et Mme BAZIN André : 43 m<sup>3</sup>.
  - Mme LE ROY TOULARASTEL : 85 m<sup>3</sup>.
  - Mr PENALVA : 53 m<sup>3</sup>.
- **Service Enfance Jeunesse :**
  - Proposition de 4 réunions par an avec la Commission communale
  - Signature des bons de commande par le Directeur et Directrices
  - Accueil de loisirs en février : recrutement d'un animateur contractuel du 28 février au 11 mars 2011.
  - Séjours ski : recrutement deux animatrices contractuelles pour les 8/10 ans et les 13/17 ans.
  - Régie : versement d'une indemnité annuelle de 55 € au régisseur suppléant.
- **Ecole élémentaire du Penker – voyage – demande d'aide financière :**  
Mr HENAFF dit que les classes de CM1 et CM2 participent à une visite de l'assemblée nationale et propose une aide au déplacement de 15 € par élève X 51 = 765 €. L'assemblée donne son accord pour le versement d'une subvention de 765 € à l'amicale laïque.
- **Contrat d'association – OGEC Notre Dame :**  
Mr le Maire présente à l'assemblée les dépenses à prendre en compte pour le calcul de la dotation revenant à l'école Notre Dame :
  - Dépenses de fonctionnement pour 155 élèves : 63 704,55
  - Dépenses d'investissement : 926
 Soit un total de 64 630,55 € (416,97 par élève)  
L'école Notre Dame déclare 14 enfants en cycle élémentaire,  
Soit  $64\,630,55 \times 14 = 5837,60$  €  
155  
Un acompte de 3 668 € a déjà été versé.  
Le Conseil Municipal décide le versement du solde : 2 169,60 €.
- **Démolition de la maison HAMON – agrandissement du cimetière :**

Mr le Maire dit que les travaux seront confiés à une entreprise spécialisée après consultation.

➤ **Commandes auprès des ateliers protégés :**

Le Conseil Municipal fixe à 10 % maximum des dépenses de fournitures de bureau le montant des commandes aux ateliers protégés. Les commerciaux qui se déplacent en mairie seront privilégiés.

➤ **Acquisition de terrain à « Parc Beg Ar C'hra » – propriété LE BRAS :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition du terrain de Mr LE BRAS Rolland situé à Beg Ar C'hra (cadastré B 369) au prix de 10 000 €.

➤ **Contentieux urbanisme – CU de Mr FEGEANT :**

L'assemblée autorise le Maire à agir devant le Tribunal Administratif pour défendre les intérêts de la collectivité dans le contentieux qui l'oppose à Mr FEGEANT pour un certificat d'urbanisme. La procédure (production d'un mémoire) sera assurée par la Préfecture.

➤ **Référé expertise – Mme LE JEAN – inondation :**

Une expertise judiciaire est demandée par la société « AVOXA Avocats » pour le compte de Mme LE JEAN. L'action est menée contre le département et la commune. Lors d'un orage violent (28 mai 2008) ; les ruissellements de la route départementale ont provoqué l'effondrement d'une clôture. L'assemblée autorise le Maire à défendre les intérêts de la collectivité devant le T.A. avec l'assistance de Groupama et d'un avocat.

➤ **Restauration des statues St Efflam (église paroissiale) et St Roch (Chapelle Ste Barbe) – devis :**

Le Maire présente les devis des ateliers de restauration. Les propositions sont communiquées pour analyse à Mme ROBERT du Conseil Général (service patrimoine et contemporain). Les subventions seront sollicitées auprès de la Région Bretagne et de la DRAC (Etat).

➤ **Vérification technique des aires de jeux et des équipements sportifs :**

Le Maire expose qu'un contrôle périodique doit être effectué par un organisme agréé pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs. Après consultation, il est proposé de retenir la proposition de l'APAVE pour un montant annuel de 1 027,39 € TTC.

➤ **Aménagement foncier – enquête publique :**

Le Maire rappelle que l'enquête publique relative à l'aménagement foncier se déroulera du 28 février au 28 mars 2011 à la salle des fêtes. Les élus sont sollicités pour participer à l'accueil et l'orientation du public.

➤ **Maison de Mme DUEDAL – 29 avenue des Frères Le Gall :**

Le Maire expose que la maison qui jouxte le Centre de Loisirs de Kergall et le logement locatif communal est à vendre. Elle est susceptible de présenter un intérêt pour la collectivité. L'assemblée décide d'effectuer une visite de la propriété.

➤ **Équipement aquatique camping :**

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres a décidé de relancer la consultation pour les lots 1 (VRD), lot 3 (charpente, ossature bois), lot 9 (électricité), lot 10 (équipement bassin – traitement). Le souhait de la commission est de respecter une enveloppe de 450 000 € HT.

Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- LTA : 35 000

- Région : 80 000
- ADEME : à déterminer.

➤ **1 % culturel – Espace An Dour Meur :**

Mr HENAFF donne le résultat de la consultation d'artistes locaux pour l'œuvre à implanter à proximité de la salle, dans le cadre du 1 % culturel.

Les commissions culture et appel d'offres ont examiné les projets. Le Comité de pilotage de l'espace culturel se prononcera prochainement.

➤ **Espace culturel – fonctionnement :**

Mr SUC dit que les associations souhaitent une rencontre avec la municipalité et le Directeur de l'équipement pour une mise au point sur les tarifs et faire des suggestions sur des petits équipements complémentaires.

➤ **Courts de tennis de Kergall :**

Mr SUC attire l'attention sur l'entretien des courts de tennis.

➤ **Stationnement – sécurité – voirie :**

Mme FOURNIS dit que Groupama assurance souhaite sécuriser l'accès à ses bureaux (aménagement trottoir ou voirie).

➤ **La « Courneuve » - Centre de vacances :**

Mr MORINIERE relate les problèmes d'affaissement de terrain sous les bâtiments de la ville de la Courneuve à St Efflam.

➤ **Trottoirs engazonnés – rue des mouettes :**

Mr PHILIPPE invite l'assemblée à visiter les trottoirs engazonnés de la route des mouettes ; il s'agit d'une expérience menée par Mr PHILIPPE et un voisin.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire

A. LUCAS

